

**Concours Festi-Lire édition 2025 - ville de Pontault-Combault (77340)**  
**Règlement des concours de dessin et de récits de Festi-Lire sur le thème**  
**“Les émotions”**

#### **Article 1er**

L'association co-LECTIF et l'UDAF77, en partenariat avec la municipalité de Pontault-Combault, l'agglomération Paris - Vallée de la Marne et les centres sociaux et culturels de Pontault-Combault, organisent un concours gratuit ouvert à partir du **20 mars 2025** aux participants suivants :

- **Concours de dessin** à tous les enfants scolarisés du **CP au CE2** à Pontault-Combault
- **Concours d'écriture** (récits ou nouvelles) à tous les élèves de **CM1/CM2 et collégiens** scolarisés à Pontault-Combault

#### **Article 2**

Pour sa troisième édition, les organisateurs du festival Festi-Lire de Pontault-Combault ont retenu comme thème : « Les émotions ». Ce thème s'exprimera à travers des dessins et écrits qui devront respecter le format suivant :

- **Dessin** : format A4 - choix libre de la forme et des moyens mais aucun volume ou épaisseur difficilement exploitable. Les collages en à plat sont acceptés.
- **Écriture** : une page A4 maximum - Police de caractères Times New Roman, taille 12 avec interligne 1,5 (soit 3000 signes espaces compris) - **titre différent de celui du concours** et récit en lien avec le thème.

Un seul texte ou dessin est autorisé par candidat. Chaque texte ou dessin ne devra faire apparaître aucune signature ni aucun signe distinctif permettant d'identifier l'auteur. Toutes les informations d'identification nécessaires en cas de sélection finale devront figurer séparément. Éléments d'identification à fournir : nom, prénom, âge, lieu de scolarisation, classe, téléphone et adresse mail. Les auteurs de récits devront indiquer aussi le titre de leur texte.

#### **Moyen de transmission des réalisations (texte ou dessin) :**

- Sous enveloppe, elles devront être transmises accompagnées, sur une feuille distincte, des coordonnées du participant.
- Par mail, les coordonnées devront apparaître dans le corps de mail d'accompagnement et la production sera en pièce jointe. Sans ces informations, le dessin ou l'écrit ne sera pas pris en compte.

#### **Article 3**

Textes et dessins peuvent être transmis :

- Soit par mail à l'adresse suivante : [co.lectif@free.fr](mailto:co.lectif@free.fr)
- Soit déposés, dans une enveloppe fermée, dans les urnes Festi-Lire de l'un des deux CSC de Pontault Combault : 4 rue de l'Orme au Charron ou CSC Mosaïque, 3 place du Général Leclerc ou l'une des deux médiathèques de Pontault-Combault : médiathèque François Mitterrand, 107 avenue de la république ou médiathèque Pierre Thiriot, 17 rue Saint-Clair.

#### **Article 4**

La date limite d'envoi ou de remise des productions est fixée au **5 mai 2025 à minuit**.

#### **Article 5**

Les productions des participants seront évaluées anonymement par un jury composé d'auteurs locaux et de lecteurs volontaires qui choisiront trois lauréats par catégorie, si le nombre de candidats le permet. Les décisions du jury seront sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours de l'une ou de l'autre des catégories si le nombre de productions reçues ou leur qualité est insuffisant. Le jury sera particulièrement sensible au respect du thème tant pour les dessins que pour l'écriture, aux textes avec une orthographe et une expression correctes, qui racontent une histoire et dont la fin n'est pas trop prévisible. Une touche d'émotion et/ou d'humour est bienvenue.

#### **Article 6**

Les organisateurs prévoient de récompenser quatre catégories de participants :

**Dessin : une seule catégorie du CP au CE2**

**Écriture : trois catégories : CM1-CM2, 6e-5e et 4e-3e.** Les lots se composeront principalement de livres et cartes cadeaux culture.

Les dessins et récits des lauréats pourront être diffusés par l'association co-LECTIF et ses partenaires auprès de différents publics pour les valoriser. Les auteurs (ou leurs représentants) acceptent que leur production et leur nom (ou un pseudonyme de leur choix) soient diffusés sans en attendre de contrepartie financière ou autre.

#### **Article 7**

La remise des prix aura lieu **le samedi 24 mai 2025 à partir de 17h00** à la salle Madame Sans-Gêne, Mairie de Pontault-Combault. Seuls les lauréats auront été personnellement avisés par mail ou par téléphone de la décision du jury. La présence des lauréats est vivement souhaitée.

#### **Article 8**

La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.